

COMMUNE
DE**Saint-Christophe-du-Ligneron**

85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 5 Juillet 2021 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Carine MIGNÉ, Claudine CHARRIER, Patrick CHANSON, Daniel PROUX, Guillaume BOSSARD, Élisabeth GIRAUDEAU, Florent DELCLOS, Stéphanie LABOUR, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN, Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, Natacha NAULEAU et Nathalie POTÉREAU.

Absents et excusés : Mmes et M. Jacques RIGALLEAU (pouvoir à Guillaume BOSSARD), Brigitte CHAUSSIVERT, Erwan MAILLOT (pouvoir à Émilie BOCQUIER), Olivier QUAIREAU (pouvoir à Florent DELCLOS), Sébastien SEGRET et Annabelle MERLET.

Secrétaire de séance : Mme Natacha NAULEAU.

Le compte-rendu de la réunion du 7 Juin 2021 est approuvé.

↳ **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, l'ajout des points suivants** :

- Jeunesse - Subvention à l'Association « Les Petits Pieds »
- Mairie - Contrat Location Matériel informatique
- Installation d'un Système de vidéoprotection

↳ **Élections Départementales et Régionales du 20 et 27 Juin 2021**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de son vif mécontentement concernant le niveau d'abstention en général et tout particulièrement dans notre commune.

En effet avec seulement 23,2 % de votants, St Christophe du Ligneron se situe au dernier rang en Vendée, là où le Canton de Challans a voté à hauteur de 30,17 %.

Après avoir rappelé les étapes principales, et les progrès constants, de la conquête du droit de vote depuis la révolution de 1789, il souligne l'importance et la liberté de cette expression démocratique, le vote au suffrage universel et vote secret permettant de mettre au même niveau toutes les couches sociales quelles que soient leurs conditions. Le bulletin a la même valeur pour tous.

L'Etat a certes un rôle déterminant à jouer, avec l'Assemblée nationale et le Sénat, pour faire évoluer les conditions de vote, en faciliter cet accès. Pour autant, Monsieur le Maire considère que nous avons une responsabilité, à notre niveau local, d'informer, de sensibiliser les citoyens au droit de vote.

Il invite l'assemblée au débat.

Les élus rejoignent l'avis de Monsieur le Maire à ne pas rester inactif et exposent les différentes raisons ayant conduit à ce résultat élevé d'absentions en évoquant les solutions possibles : procédure simplifiée pour les procurations, vote électronique en parallèle du vote en présentiel, prise en compte du vote blanc, offre politique attractive, clarification des compétences des institutions, la progression de l'individualisme, le manque de citoyenneté, le bien vivre dans notre commune, ...

Il est convenu de réfléchir sur le mode de consultation auprès de la population ligneronnaise et d'actions pour renouveler l'esprit citoyen.

↳ CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

➤ Fonds de concours

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu communautaire du 10 Juin 2021 sur ce sujet. En effet, afin de rééquilibrer le dispositif initial, consistant à distribuer les subventions définies par l'Etat, la Région et le Département, il a été décidé de verser des subventions à 6 communes, sous forme de « fonds de concours » sur les fonds propres de l'intercommunalité.

St Christophe du Ligneron, comme 4 autres communes, ne perçoivent donc rien mais contribuent à cette solidarité. En effet, notre commune a rempli ses objectifs et a perçu des subventions au-delà des politiques contractuelles.

Monsieur le Maire explique qu'il a voté favorablement. Cette solution, si elle n'est pas juste, s'avère la moins mauvaise.

Il rappelle qu'il milite depuis 2017 pour que de vrais fonds de concours soient distribués, ou non en fonction des moyens communautaires, de façon équilibrée et équitable en fonction de critères objectifs.

Il souligne sa satisfaction du lancement du pacte fiscal et financier qu'il appelait de ses vœux depuis des années également. Il doit permettre de donner une visibilité financière aux communes et à Challans Gois de se positionner politiquement sur le niveau d'aides aux communes.

↳ ÉCONOMIE ET FINANCES

➤ ZAC Multisites - Décision modificative n° 1

En raison de crédits insuffisants sur certains chapitres, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'inscrire des crédits supplémentaires par décision modificative**, comme suit :

Section de Fonctionnement

En Dépenses :

- au compte 627 Frais Emprunts	200,00 €
- au compte 66111 Intérêts Emprunts	50,00 €
En Recettes, au compte 7015 Vente Terrains	250,00 €

➤ CCI Vendée - Étude sur le positionnement du commerce

Par délibération n° 6-11-2020 en date du 7 Décembre 2020, le Conseil Municipal a **accepté la proposition d'étude sur le positionnement du commerce au cœur du bourg de notre commune de la CCI de Vendée.**

Monsieur Cyril CONTESSE présente à l'Assemblée le rapport de cette étude qui relate les synthèses suivantes :

Offre Commerciale et comparaison :

- L'offre commerciale aujourd'hui est cohérente tant en nombre d'établissements (12) qu'en diversité. Elle correspond à celle des communes de 2 500 à 3 000 habitants.
- Toutes les activités commerciales que l'on retrouve fréquemment dans les communes de même taille sont présentes, hormis la supérette et la boucherie-charcuterie, 2 activités qui ont existé sur notre commune. L'implantation du Carrefour Express va permettre de combler ce manque.
- La commune dispose même d'activités rares comme le tabac-presse, l'alimentation animale-jardinerie.
- Dans les communes de taille supérieure (3 000 à 3 500 habitants), l'offre commerciale est plus importante en nombre d'établissement (moyenne 20) mais notre commune correspond déjà en termes de diversité à celle que l'on retrouve dans ces communes.

Il semble donc difficile à court terme d'envisager le développement d'une nouvelle offre sur notre commune. Selon la CCI, à moyen terme, lorsque la commune dépassera les 3 000 habitants, la question pourrait se poser de l'implantation d'un troisième salon de coiffure. Avant l'arrivée du Carrefour Express, tout l'enjeu est donc de maintenir le tissu commercial existant.

Organiser le développement commercial dans le centre-bourg :

- Privilégier le développement et la pérennité des commerces existants avant et après l'arrivée du commerce alimentaire,
- Favoriser le regroupement des commerces dans le centre-bourg,

Créer un environnement favorable au développement du commerce :

- Favoriser et continuer le développement de l'habitat dans le centre-bourg,
- Favoriser le développement de l'emploi au plus proche du tissu commercial,
- Améliorer le stationnement en centre-bourg,
- Renforcer la sécurité en centre-bourg,
- Intégrer le parc de loisirs des Abras dans le centre-bourg et rendre le bourg « marchable »,
- Renforcer l'animation et développer l'image de la commune,
- Renforcer la signalétique.

Les élus apprécient la comparaison faite avec les communes de même taille ou d'une taille supérieure (3 500 habitants), ainsi que le retour positif des commerçants.

Monsieur le Maire souligne que nos décisions passées et récentes vont dans le bon sens et contribuent à améliorer le bien vivre dans notre commune : création de la ZAC Centre, acquisitions foncières place de l'Eglise en vue d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement, réflexions sur le lien entre les 2 espaces marchands.

Monsieur Cyril CONTESSE informe que cette étude sera restituée dans le cadre d'une réunion avec les commerçants et artisans. Il informe que la CCI peut apporter sa contribution au retour d'une association, encouragée par la commission.

➤ **Mairie - Contrat de location pour le matériel informatique**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le contrat avec ADDIX Informatique** de Challans **pour la location du matériel informatique** comprenant un serveur, une sauvegarde et 5 postes informatiques (ordinateur, écran et souris) pour **un montant de 451,00 € HT par mois, sur 36 mois.**

↳ **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT**

➤ **Vendée Numérique - Convention d'Occupation temporaire du domaine privé AB 537**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une convention d'occupation temporaire du domaine privé avec Vendée Numérique** pour la parcelle cadastrée section AB n° 537 concernant **l'implantation provisoire d'une armoire dédiée au développement d'un réseau de communication électronique.**

➤ **Numérotation de rue - Rue de l'Ermitage**

Suite à la construction de la supérette Carrefour Express, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer un numéro de rue, comme suit : 8 Rue de l'Ermitage.**

➤ **Lotissement ÉcoQuartier de « La Brosse » - Acquisition de deux parcelles à Monsieur Luc BARRETEAU**

Dans le cadre de la construction du Lotissement ÉcoQuartier et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'acquisition de deux parcelles cadastrées section ZC 858 d'une superficie de 50 m² et ZC 860 de 104 m², à Monsieur Luc BARRETEAU, domicilié 2 Allée des Anémones à St Christophe du Ligneron, pour un prix total de 7 700,00 €.**

➤ **Impasse du Bureau - Acquisition parcelles**

Après présentation par Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal donne, par vote à main levée : 20 votants, 19 pour et 1 abstention, un accord de principe sur ce projet immobilier présenté par un aménageur privé concernant l'acquisition d'une parcelle sous réserve d'accord sur le prix de vente.

➤ **Installation d'un système de vidéoprotection**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Daniel PROUX, Conseiller Municipal délégué en charge du dossier, concernant le projet d'**installation d'un système de vidéoprotection** sur notre commune, pour un **montant total de 80 000,00 € HT**, le Conseil Municipal **valide, à l'unanimité, le plan de financement**, susceptible d'évoluer en fonction du prestataire retenu en Septembre 2021, comme suit :

DÉPENSES HT

- Système de vidéoprotection	80 000,00 €
TOTAL	80 000,00 €

RECETTES

- Région (50 %)	40 000,00 €
- Autofinancement	40 000,00 €
TOTAL	80 000,00 €

et sollicite une subvention auprès de la Région des Pays de La Loire dans le cadre du **Fonds Régional de soutien à l'équipement de vidéo protection**.

Monsieur le Maire précise que le montant sollicité pourra évoluer en fonction du budget définitivement adopté.

↳ **BÂTIMENTS COMMUNAUX ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

➤ **ENEDIS - Convention de servitudes et Convention de mise à disposition « La Cailletière »**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de signer deux conventions, l'une de servitudes et l'autre de mise à disposition**, présentées par Atlantique Ingénierie Réseaux de Surgères (17) pour le **compte d'ENEDIS, concernant la parcelle cadastrée section ZH n° 130 au lieu-dit « La Cailletière »**.

↳ **ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

➤ **Restauration scolaire**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **valide, à l'unanimité, le règlement intérieur de la restauration scolaire, ainsi que les tarifs, à compter du 5 Juillet 2021**, comme suit :

- Repas réservé à l'année ou dans un délai supérieur à 15 jours : 4 €,
- Repas sans réservation : 4,50 €,
- Panier repas PAI (uniquement) : 1 €,
- Charges du personnel en cas de fermeture pour des raisons sanitaires ou exceptionnelles : 1 €.

➤ **Avenants au Contrat Océane de Restauration**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de signer les avenants au Contrat avec Océane de Restauration**, comme suit :

- **Accueil périscolaire et Centre de loisirs « Les Loustics »** :
 - Repas Enfant 5 éléments sans pain : 2,658 € HT
 - Repas Adulte 5 éléments sans pain : 3,322 € HT
 - Repas sans allergènes : 5,400 € HT
 - Pique-nique vrac enfant sans pain : 2,658 € HT
 - Pique-nique vrac adulte sans pain : 3,322 € HT

Du 1^{er} Septembre au 31 Décembre 2021

• Restaurant scolaire :

- Repas Enfant 5 éléments sans pain : 2,186 € HT

- Repas sans allergènes : 5,782 € HT

Du 2 Septembre au 31 Décembre 2021

➤ Conseil d'École du 22 Juin

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, **donne lecture du compte-rendu de ce conseil d'école** qui retrace différents points :

- Effectifs à ce jour : 99 élèves,

- Changement des horaires : 8h40 - 11h40 et 13h30 - 16h30, validés par l'Inspection Académique.

- Demandes à la municipalité.

- APEEP : de moins en moins de parents investis.

➤ Projet Conseil Municipal des Jeunes - Association « Les Petits Pieds » Subvention

Dans le cadre de leurs projets, le **Conseil Municipal des Jeunes** a organisé le **Samedi 10 Avril 2021 une vente de gâteaux au profit de cette association**. Cette action d'autofinancement a rapporté **176,10 €**. Le **CMJ a décidé de reverser la totalité de la somme à cette association**.

Suite à la demande du Conseil Municipal des Jeunes, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de verser une subvention à l'Association « Les Petits Pieds » du Perrier, pour un montant de 176,10 €**.

↪ PERSONNEL COMMUNAL

➤ Définition de ration de promotion aux grades

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de fixer le taux de promotion** suivant :

Grades d'avancements : - Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Nombre d'agents remplissant les conditions d'avancement au grade	Taux de promotion	Nombre d'agent pouvant être promu
2	100 %	2

↪ DIVERS

➤ Réunion pour la Redevance Incitative du 7 Juillet 2021 à 17 heures 30

Monsieur le Maire nous fait part de cette réunion organisée par Challans Gois Communauté.

➤ Inauguration du 10 Juillet - Fête de Saint Tophe

Mesdames Carine MIGNÉ et Émilie BOCQUIER nous font part du déroulement de cette inauguration.

↪ QUESTIONS DIVERSES

➤ Parcours patrimoine

Mesdames Stéphanie LABOUR et Natacha NAULEAU nous font part de ce projet d'un circuit piétonnier au cœur du bourg et en petite périphérie, mettant en valeur notre patrimoine.

➤ Échange Terrains

Monsieur Jean-Claude BIRON rappelle le projet d'échange de terrains avec Monsieur ROBIN pour la création d'un sentier piétonnier.

➤ Pistes cyclables

Monsieur Jean-Claude BIRON rappelle le projet de pistes cyclables avec Challans Gois Communauté.

➤ **Inauguration Jardin partagé**

Madame Émilie BOCQUIER nous fait part de cette inauguration qui a eu lieu le 1^{er} Juillet dernier en présence du Conseil Municipal des Jeunes.

Séance levée à 22 h 46.

Pour extrait, Affiché le 12 Juillet 2021
Le Maire, Thierry RICHARDEAU,



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 13 Septembre 2021 à 20 h.